Konkurse Faillites Fallimenti

No 47 Freitag, 08.03.2002 120. Jahrgang

- Débitrice: Heiz Experts-Comptables SA, 1422 Grandson
- 2. Déclaration de faillite: 10.09.2001
- 3. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 18.03.2002
- 4. Avance de frais: CHF 5'000

Indication: La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisions.

Office des faillites de Grandson 1422 Grandson

(00373822)